



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Prise en charge partielle des titres d'abonnement afférents au trajet "domicile-travail" au titre de l'année scolaire 2016/2017

Direction de la prospective et des moyens enseignants - DPME

16-391

Affaire suivie par :

Mathias PINÇON
Chef du bureau DPME 3
Coordonnateur paye
Tél. : 02 51 86 30 86
ce.dpme@ac-nantes.fr

Division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement - DIPATE

Personnels ATSS
Christelle GUIHEUX
Tél. : 02 40 14 64 80 ou
Tél. : 02 40 14 64 53
ce.dipate@ac-nantes.fr

Division des personnels enseignants DIPE

Contactez le gestionnaire du dossier
ou
Le secrétariat de la DIPE
Tél. : 02 40 37 38 34
ce.dipe@ac-nantes.fr

Service de l'accompagnement éducatif (SAE)

Gestion administrative et financière
des AESH / AENSH
Isabelle FERANDIN
Tél. : 02 40 37 32 47
ce.sae@ac-nantes.fr

Service mutualisateur de la paie des aides éducateurs et des assistants d'éducation (SMP)

Sylvie FRAYSSINET
Tél. : 02 43 59 92 87
sylvie.frayssinet@ac-nantes.fr

Rectorat de Nantes

4 rue de la Houssinière
BP 72616
44326 Nantes cedex 3

20 septembre 2016

Le Recteur de l'Académie de Nantes

à

Madame et Messieurs les IA-DASEN
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs de CIO
Madame et Messieurs les Secrétaires Généraux
Mesdames et Messieurs les Chef.fe.s de division et de service
académiques

Références :

- Décret n°2010-676 du 21 juin 2010 (JORF n°142 du 22 juin 2010)
- Décret n°2015-1228 du 2 octobre 2015 (JORF n°231 du 6 octobre 2015)

P.J. : imprimés de demande de remboursement partiel des titres de transport afférents au trajet "domicile-travail".

- Annexe "prise en charge partielle des titres d'abonnement"
- Imprimé DIPATE pour les personnels ATSS, les apprentis administratifs et les étudiants apprentis professeurs (EAP)
- Imprimé DIPE pour les personnels enseignants du second degré public
- Imprimé SAE pour les AESH et AENSH gérés par le service académique
- Imprimé Assistants d'éducation (AED) et AESH payés par le service mutualisateur de la paie (SMP) du Lycée Douanier Rousseau (Laval)
- Imprimé Contrats aidés (CUI - CAE - EAP) pour les EPLE employeurs

J'ai l'honneur de vous communiquer les modalités de prise en charge partielle, à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017, du coût des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les personnels entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

1. Bénéficiaires

Le dispositif est applicable à l'ensemble des personnels de l'académie, quel que soit leur statut :

- Personnels titulaires et stagiaires (enseignants, ATSS) et non-titulaires (contractuels, vacataires, apprentis administratifs, étudiants apprentis professeurs)
- Personnels recrutés sur le fondement des contrats aidés : contrats uniques d'insertion (CUI), contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), emplois d'avenir professeur (EAP)
- Assistants d'éducation (AED) et accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

2. Nature des titres de transport admis à la prise en charge partielle

Le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 abroge le décret 2006-1663 du 22 décembre 2006.

Les titres de transport "domicile-travail" admis à la prise en charge partielle sont :

- les abonnements multimodaux, les cartes et abonnements annuels, ou à renouvellement tacite, à nombre de voyages illimités ou limités délivrés notamment par la Société nationale des chemins de fer (SNCF), les entreprises de transport et les régies mentionnées à l'article 7 de la loi n° 82-1 153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs.

Par ailleurs le nouveau cadre réglementaire étend les possibilités de prise en charge aux :

- cartes et abonnements mensuels ou hebdomadaires à nombre de voyages illimités ou limités
- abonnements à un service public de location de vélos

Dans tous les cas les titres doivent être **nominatifs (y compris les abonnements hebdomadaires ou à un service public de location de vélos)** ; et conformes aux règles de validité définies par le transporteur qui les a émis.

Les titres journaliers ne sont pas éligibles à la prise en charge partielle des frais de transport.

3. Modalités de prise en charge du prix des titres de transport

La participation de l'administration employeur à la prise en charge partielle s'effectue sur la base du tarif le plus économique pratiqué par l'entreprise de transport. Dans tous les cas :

- la prise en charge partielle dont bénéficie l'agent ne peut excéder le plafond mensuel de 83,64 € depuis le 1^{er} août 2016 ; y compris lorsque l'agent souscrit plusieurs titres de transport
- la part restant à la charge de l'agent ne peut être inférieure à 50 % du coût du titre

Règle générale quel que soit le transporteur :

3.1 Abonnement avec paiement par prélèvement automatique mensuel

Chaque fois que l'agent est en mesure de régler ses titres d'abonnement par prélèvement automatique mensuel, la prise en charge partielle est répartie mensuellement du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017.

Cette règle s'applique notamment aux :

- Abonnements annuels avec prélèvements automatiques mensuels (exemples : Libertan, LILA, abonnement de travail TER tels que Pratik, Pratik + etc.)
- Abonnements mensuels à renouvellement tacite en l'absence de formule annuelle (exemples : Métrocéane etc.)

Les agents s'engagent à signaler au service académique liquidateur de la paye toute interruption d'abonnement au cours de l'année scolaire, notamment au 1^{er} juillet ou au 1^{er} août 2017.

3.2 Abonnement sans paiement par prélèvement automatique

En l'absence de prélèvement automatique figurant dans l'offre d'abonnement, le remboursement partiel des frais de transport intervient à terme échu, c'est à dire à réception des pièces justificatives par les services académiques liquidateurs de la paye :

- au plus tard le 2 décembre 2016 pour un remboursement partiel en paye de janvier,
- au plus tard le 3 mars 2017 pour un remboursement partiel en paye d'avril,
- au plus tard le 2 juin 2017 pour un remboursement partiel en paye de juillet.

Important : l'abonnement SNCF "Fréquence" est éligible à la prise en charge partielle des frais de transport.

4. Instruction des dossiers et pièces justificatives à transmettre aux services liquidateurs de la paye

La constitution du dossier s'effectue sur le lieu de travail des agents et comprend les pièces suivantes :

- Imprimé joint "Demande de remboursement partiel des titres de transport 2016/2017" rempli par l'intéressé(e), **y compris pour les agents qui ont bénéficié d'une prise en charge partielle au titre de l'année scolaire 2015/2016.**
- Copie de la carte d'abonnement et attestation du transporteur comportant le coût, la date de souscription et la durée de l'abonnement.
 - Concernant les abonnements de travail TER (SNCF) avec paiement par prélèvement automatique : copie de la carte d'abonnement et copie du coupon mensuel de septembre
 - Concernant les abonnements mensuels ou hebdomadaires sans paiement par prélèvement automatique : copie de la carte d'abonnement, coupons originaux pour un remboursement partiel à terme échu avec justificatifs ou reçus comportant leur coût.

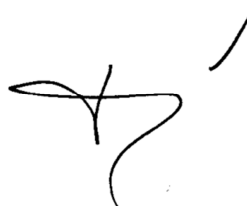
Les agents s'engagent à signaler toute modification concernant leur résidence habituelle, leur lieu de travail, la modification ou l'interruption de leur abonnement. Lors d'une modification d'abonnement en cours d'année scolaire, les agents transmettent au service de gestion un nouvel imprimé de demande de remboursement partiel visé par le Chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique, accompagné des pièces justificatives.

Vous voudrez bien transmettre dans les meilleurs délais les imprimés dûment complétés et signés accompagnés des pièces justificatives aux services de gestion liquidateurs de la paye dont relèvent les agents :

- DIPE pour les personnels enseignants stagiaires, titulaires et non-titulaires
- DIPATE pour les personnels ATSS et les personnels d'encadrement, titulaires et non titulaires ; ainsi que les apprentis administratifs et les étudiants apprentis professeurs (EAP 2)
- Service de l'accompagnement éducatif (SAE) pour les AESH / AENSH gérés et payés par le Rectorat de Nantes
- Service mutualisateur de la paie (SMP) pour les assistants d'éducation (AED) et les AESH payés par le lycée Douanier Rousseau à Laval
- Établissements employeurs-payeurs pour les contrats aidés (CUI- CAE - EAP 1)

C'est le service habituel liquidateur de la paye qui procédera, au titre de l'année scolaire 2016/2017, au versement de l'indemnité "transport" identifiable sur le bulletin de paye de l'agent par le code élément 200039 intitulé "REMBT DOMICILE-TRAVAIL".

*Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général Adjoint,
Directeur de la Prospective
et des Moyens d'Enseignement*



Tanguy CAVE

Annexe

Exemples de prise en charge partielle

Exemple 1

Coût d'un abonnement annuel = 600 €

Coût mensuel de l'abonnement = 50 € < (2 X 83,64 €)

Soit : prise en charge partielle par l'État : 50 X 0,5 = 25 €

part restant à la charge de l'agent : 50 X 0,5 = 25 €

Exemple 2

Coût d'un abonnement annuel = 2 400 €

Coût mensuel de l'abonnement = 200 € > (2 X 83,64 €)

Soit : prise en charge partielle par l'État : 83,64 €

part restant à la charge de l'agent : 200 € – 83,64 € = 116,36 €

Cas divers

Agents à temps partiel ou à temps incomplet

- Les agents qui travaillent à 50 % et plus par rapport à la durée réglementaire de travail perçoivent la totalité de la prise en charge
- Les agents qui travaillent moins de 50 % par rapport à la durée réglementaire de travail perçoivent 50 % de la prise en charge

Agents logés

Les agents logés ne peuvent prétendre à la prise en charge partielle des frais de transport.

Agents non titulaires

La prise en charge partielle est établie entre la date de début et de fin du recrutement. S'agissant des agents qui ne sont pas employés à l'année, les pièces justificatives mensuelles ou hebdomadaires de transport sont transmises au fur et à mesure au service liquidateur de la paye.

Cas de suspension et d'interruption de l'indemnité

L'indemnité est suspendue en cas de congé de maladie supérieur à trois mois, de congé de maternité et de congé de formation professionnelle. Elle est interrompue en situation de congé parental, de disponibilité et de mutation.



Demande de remboursement partiel des titres de transport afférent au trajet "domicile-travail"
Année scolaire 2016-2017
(décret n° 2010-676 du 21 juin 2010)

DIPATE - Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement

Nom : Prénom :
 Titulaire Non titulaire Apprenti administratif Étudiant apprenti professeur
 Corps/grade : Quotité de service :
 Affectation principale :
 Numéro de sécurité sociale : [.....]

Questionnaire à remplir par l'agent

Résidence habituelle

Adresse :
 CP : [.....] Commune :

Lieux de Travail

1. Établissement :
 Adresse :
 CP : [.....] Commune :
 2. Établissement :
 Adresse :
 CP : [.....] Commune :
 3. Établissement :
 Adresse :
 CP : [.....] Commune :

Raison sociale du transporteur	Trajet Lieu de départ et lieu d'arrivée	Coût mensuel de l'abonnement ¹	Code abonnement ²
TOTAL			

¹ Y compris coût mensuel des abonnements hebdomadaires (exemple : 20 € mensuels pour deux abonnements hebdomadaires de 10 €)

² Voir codification ci-après.

Code abonnement à renseigner dans le tableau : nature de l'abonnement souscrit auprès du (ou des) transporteur(s)

- Code 1** Carte ou abonnement annuel ou à renouvellement tacite avec **paiement par prélèvement automatique mensuel** (Libertan, LILA, abon. de travail TER tels que Pratik, Pratik +, etc.)
- Code 2** Carte ou abonnement mensuel ou hebdomadaire ou à renouvellement tacite **avec paiement par prélèvement automatique mensuel** (Métrocéane etc.).
- Code 3** Carte ou abonnement **sans paiement par prélèvement automatique** (abonnement SNCF tel que Fréquence, etc.)

Pièces à joindre obligatoirement à la demande : copie de la carte d'abonnement et document comportant la date de souscription, le coût et la durée de l'abonnement.

Je déclare que :

- mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration ;
- je ne suis pas logé par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail ou d'indemnités représentatives de frais pour les déplacements domicile-travail. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement au service gestionnaire liquidateur de la paye toute modification ou toute interruption d'abonnement au cours de l'année scolaire, notamment au 1^{er} juillet ou au 1^{er} août 2017.

Vu et vérifié par le supérieur hiérarchique

Fait à,
 le

Fait à,
 le

Signature de l'agent

Signature du supérieur hiérarchique

Cadre réservé au service gestionnaire du Rectorat

Modalité de la prise en charge partielle :

- Versement mensuel à l'agent (sur bulletin de paye), montant : [.....] €
- Date d'effet du versement : [.....]
- Date de fin du versement : [.....]

Nantes, le

Signature et cachet de l'employeur



Demande de remboursement partiel des titres de transport afférent au trajet "domicile-travail"

Année scolaire 2016-2017 (décret n° 2010-676 du 21 juin 2010)

DIPE - Division des Personnels Enseignants

Nom : Prénom :

Stagiaire Titulaire Non titulaire

Corps/grade : Quotité de service :

Affectation principale :

Discipline d'enseignement :

Numéro de sécurité sociale : [.....]

Questionnaire à remplir par l'agent

Résidence habituelle

Adresse :

CP : [.....] Commune :

Lieux de Travail

1. Établissement :

Adresse :

CP : [.....] Commune :

2. Établissement :

Adresse :

CP : [.....] Commune :

3. Établissement :

Adresse :

CP : [.....] Commune :

Raison sociale du transporteur	Trajet Lieu de départ et lieu d'arrivée	Coût mensuel de l'abonnement ¹	Code abonnement ²
TOTAL			

¹ Y compris coût mensuel des abonnements hebdomadaires (exemple : 20 € mensuels pour deux abonnements hebdomadaires de 10 €)

² Voir codification ci-après.

Code abonnement à renseigner dans le tableau : nature de l'abonnement souscrit auprès du (ou des) transporteur(s)

Code 1 Carte ou abonnement annuel ou à renouvellement tacite avec **paiement par prélèvement automatique mensuel** (Libertan, LILA, abon. de travail TER tels que Pratik, Pratik+, etc.)

Code 2 Carte ou abonnement mensuel ou hebdomadaire ou à renouvellement tacite **avec paiement par prélèvement automatique mensuel** (Métrocéane etc.).

Code 3 Carte ou abonnement **sans paiement par prélèvement automatique** (abonnement SNCF tel que Fréquence, etc.)

Pièces à joindre obligatoirement à la demande : copie de la carte d'abonnement et document comportant la date de souscription, le coût et la durée de l'abonnement.

Je déclare que :

- mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration ;
- je ne suis pas logé par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail ou d'indemnités représentatives de frais pour les déplacements domicile-travail. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement au service gestionnaire liquidateur de la paye toute modification ou toute interruption d'abonnement au cours de l'année scolaire, notamment au 1^{er} juillet ou au 1^{er} août 2017.

Vu et vérifié par le supérieur hiérarchique

Fait à,

Fait à,

le

le

Signature de l'agent

Signature du supérieur hiérarchique

Cadre réservé au service gestionnaire du Rectorat

Modalité de la prise en charge partielle :

- Versement mensuel à l'agent (sur bulletin de paye), montant : [.....] €
- Date d'effet du versement : [.....]
- Date de fin du versement : [.....]

Nantes, le

Signature et cachet de l'employeur



Demande de remboursement partiel des titres de transport afférent au trajet "domicile-travail"

Année scolaire 2016-2017

(décret n° 2010-676 du 21 juin 2010)

SAE - Service de l'Accompagnement Éducatif Gestion administrative et financière des AESH / AENSH

Rectorat de Nantes 4 rue de la Houssinière - BP 72616 - 44326 Nantes cedex 3

Nom : Prénom :

CDI CDD

Quotité de service :

Affectation principale :

Numéro de sécurité sociale : [.....]

Questionnaire à remplir par l'agent

Résidence habituelle

Adresse :

CP : [.....] Commune :

Lieux de Travail

1. Établissement :

Adresse :

CP : [.....] Commune :

2. Établissement :

Adresse :

CP : [.....] Commune :

3. Établissement :

Adresse :

CP : [.....] Commune :

Raison sociale du transporteur	Trajet Lieu de départ et lieu d'arrivée	Coût mensuel de l'abonnement ¹	Code abonnement ²
TOTAL			

¹ Y compris coût mensuel des abonnements hebdomadaires (exemple : 20 € mensuels pour deux abonnements hebdomadaires de 10 €)

² Voir codification ci-après.

Code abonnement à renseigner dans le tableau : nature de l'abonnement souscrit auprès du (ou des) transporteur(s)

Code 1 Carte ou abonnement annuel ou à renouvellement tacite avec **paiement par prélèvement automatique mensuel** (Libertan, LILA, abon. de travail TER tels que Pratik, Pratik+, etc.)

Code 2 Carte ou abonnement mensuel ou hebdomadaire ou à renouvellement tacite avec **paiement par prélèvement automatique mensuel** (Métrocéane etc.).

Code 3 Carte ou abonnement **sans paiement par prélèvement automatique** (abonnement SNCF tel que Fréquence, etc.)

Pièces à joindre obligatoirement à la demande : copie de la carte d'abonnement et document comportant la date de souscription, le coût et la durée de l'abonnement.

Je déclare que :

- mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration ;
- je ne suis pas logé par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail ou d'indemnités représentatives de frais pour les déplacements domicile-travail. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement au service gestionnaire liquidateur de la paye toute modification ou toute interruption d'abonnement au cours de l'année scolaire, notamment au 1^{er} juillet ou au 1^{er} août 2017.

Vu et vérifié par le supérieur hiérarchique

Fait à,

Fait à,

le

le

Signature de l'agent

Signature du supérieur hiérarchique

Cadre réservé au service gestionnaire du Rectorat

Modalité de la prise en charge partielle :

- Versement mensuel à l'agent (sur bulletin de paye), montant : [.....] €
- Date d'effet du versement : [.....]
- Date de fin du versement : [.....]

Nantes, le

Signature et cachet de l'employeur



Demande de remboursement partiel des titres de transport afférent au trajet "domicile-travail"
Année scolaire 2016-2017 (décret n° 2010-676 du 21 juin 2010)
Lycée Douanier Rousseau - Service paie des assistants d'éducation (AED) et des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

60 rue Mac Donald - BP 23851 - 53030 Laval cedex 9

Nom : Prénom :
 Corps/grade : Quotité de service :
 Affectation principale :
 Numéro de sécurité sociale : [.....]

Questionnaire à remplir par l'agent

Résidence habituelle

Adresse :
 CP : [.....] Commune :

Lieux de Travail

1. Établissement :
 Adresse :
 CP : [.....] Commune :
 2. Établissement :
 Adresse :
 CP : [.....] Commune :
 3. Établissement :
 Adresse :
 CP : [.....] Commune :

Raison sociale du transporteur	Trajet Lieu de départ et lieu d'arrivée	Coût mensuel de l'abonnement ¹	Code abonnement ²
TOTAL			

¹ Y compris coût mensuel des abonnements hebdomadaires (exemple : 20 € mensuels pour deux abonnements hebdomadaires de 10 €)

² Voir codification ci-après.

Code abonnement à renseigner dans le tableau : nature de l'abonnement souscrit auprès du (ou des) transporteur(s)

- Code 1** Carte ou abonnement annuel ou à renouvellement tacite avec **paiement par prélèvement automatique mensuel** (Libertan, LILA, abon. de travail TER tels que Pratik, Pratik+, etc.)
- Code 2** Carte ou abonnement mensuel ou hebdomadaire ou à renouvellement tacite avec **paiement par prélèvement automatique mensuel** (Métrocéane etc.).
- Code 3** Carte ou abonnement **sans paiement par prélèvement automatique** (abonnement SNCF tel que Fréquence, etc.)

Pièces à joindre obligatoirement à la demande : copie de la carte d'abonnement et document comportant la date de souscription, le coût et la durée de l'abonnement.

Je déclare que :

- mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration ;
- je ne suis pas logé par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail ou d'indemnités représentatives de frais pour les déplacements domicile-travail. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement au service gestionnaire liquidateur de la paye toute modification ou toute interruption d'abonnement au cours de l'année scolaire, notamment au 1^{er} juillet ou au 1^{er} août 2017.

Vu et vérifié par le supérieur hiérarchique

Fait à
 le

Fait à
 le

Signature de l'agent

Signature du supérieur hiérarchique

Cadre réservé au service gestionnaire du Rectorat

Modalité de la prise en charge partielle :

- Versement mensuel à l'agent (sur bulletin de paye), montant : [.....] €
- Date d'effet du versement : [.....]
- Date de fin du versement : [.....]

Nantes, le

Signature et cachet de l'employeur



Demande de remboursement partiel des titres de transport afférent au trajet "domicile-travail"
Année scolaire 2016-2017 (décret n° 2010-676 du 21 juin 2010)
Établissement employeur - Contrat Unique d'Insertion (CUI) Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) - Emploi d'Avenir Professeur (EAP)

Nom : Prénom :
 Corps/grade : Quotité de service :
 Affectation principale :
 Numéro de sécurité sociale : [.....] [..]

Questionnaire à remplir par l'agent

Résidence habituelle

Adresse :
 CP : [.....] Commune :

Lieux de Travail

1. Établissement :
 Adresse :
 CP : [.....] Commune :
 2. Établissement :
 Adresse :
 CP : [.....] Commune :
 3. Établissement :
 Adresse :
 CP : [.....] Commune :

Raison sociale du transporteur	Trajet Lieu de départ et lieu d'arrivée	Coût mensuel de l'abonnement ¹	Code abonnement ²
TOTAL			

¹ Y compris coût mensuel des abonnements hebdomadaires (exemple : 20 € mensuels pour deux abonnements hebdomadaires de 10 €)

² Voir codification ci-après.

Code abonnement à renseigner dans le tableau : nature de l'abonnement souscrit auprès du (ou des) transporteur(s)

- Code 1** Carte ou abonnement annuel ou à renouvellement tacite avec **paiement par prélèvement automatique mensuel** (Libertan, LILA, abon. de travail TER tels que Pratik, Pratik+, etc.)
- Code 2** Carte ou abonnement mensuel ou hebdomadaire ou à renouvellement tacite avec **paiement par prélèvement automatique mensuel** (Métrocéane etc.).
- Code 3** Carte ou abonnement **sans paiement par prélèvement automatique** (abonnement SNCF tel que Fréquence, etc.)

Pièces à joindre obligatoirement à la demande : copie de la carte d'abonnement et document comportant la date de souscription, le coût et la durée de l'abonnement.

Je déclare que :

- mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration ;
- je ne suis pas logé par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail ;
- je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail ou d'indemnités représentatives de frais pour les déplacements domicile-travail. Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement au service gestionnaire liquidateur de la paye toute modification ou toute interruption d'abonnement au cours de l'année scolaire, notamment au 1^{er} juillet ou au 1^{er} août 2017.

Vu et vérifié par le supérieur hiérarchique

Fait à
 le

Fait à
 le

Signature de l'agent

Signature du supérieur hiérarchique

Cadre réservé au service gestionnaire du Rectorat

Modalité de la prise en charge partielle :

- Versement mensuel à l'agent (sur bulletin de paye), montant : [.....] €
- Date d'effet du versement : [.....]
- Date de fin du versement : [.....]

Nantes, le

Signature et cachet de l'employeur